

ENCYCLOPÉDIE
BERBÈRE

Encyclopédie berbère 26 | Judaïsme – Kabylie

Kabylie : Structures de l'agriculture en Grande Kabylie

H. Isnard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1421>
ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2004
Pagination : 4038-4042
ISBN : 2-7449-0452-X
ISSN : 1015-7344

Référence électronique

H. Isnard, « Kabylie : Structures de l'agriculture en Grande Kabylie », in Salem Chaker (dir.), *26 / Judaïsme – Kabylie*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 26), 2004 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1421>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Kabylie : Structures de l'agriculture en Grande Kabylie

H. Isnard

- 1 Conservatoire de l'ethnie berbère, la Grande Kabylie constitue un milieu géographique ingrat en raison de sa nature montagnarde. Il a fallu tout l'acharnement à vivre et à survivre d'une population jalouse de sa spécificité pour que de fortes densités humaines puissent s'y maintenir.
- 2 Le département de Tizi-Ouzou qui coïncide avec le massif grand Kabyle compte en effet 137 habitants au km², au recensement de 1966 : c'est de l'Algérie, le département le plus peuplé.
- 3 Ce peuplement dense et la pauvreté des ressources naturelles expliquent que la colonisation n'ait pu s'y installer qu'en quelques régions plus favorisées comme la vallée de la Soummam, la plaine des Isser, la vallée du Sebaou.
- 4 Héritiers des propriétés européennes, les 48 domaines agricoles autogérés couvrent seulement 31745 hectares, guère plus de 11 % du total des terres occupées par les exploitations agricoles en Grande Kabylie. Ce secteur dit « socialiste » se compose de près de 88 % de surface agricole utile, soit 27 905 ha dont 19 515 de terres labourables et 8 390 ha de cultures permanentes : ainsi, il associe en des proportions satisfaisantes la culture des céréales et les cultures monétaires dont 725 ha d'agrumes et 4 225 ha de vignes à grand rendement constituent la ressource principale.
- 5 C'est une agriculture moderne : elle pratique un assolement biennal régulier ; en 1965, les terres labourables se partageaient en 10 215 ha de terres cultivées et 9 300 ha de terres en jachères. Près de 80 % des terres emblavées avaient reçu des engrais ; 40 % des cultures maraîchères étaient irriguées. Le matériel mis en œuvre comprend des charrues de travail profond, des sous-soleuses, des défonceuses, des semoirs, des épandeurs d'engrais, des moissonneuses-lieuses, des moissonneuses-batteuses, des tracteurs en quantité suffisante pour permettre la préparation mécanique de la quasi totalité des terres. Enfin, 335 caves équipées peuvent assurer la vinification et la conservation de près d'un demi-million d'hectolitres de vin.

- 6 La population installée sur les domaines autogérés s'élève à 9 225 individus ; compte-tenu des familles des salariés embauchés à titre permanent ou temporaire, le total des individus qui tirent des ressources du secteur socialiste est estimé à 19 660 : c'est donc une minorité qui bénéficie des avantages d'une agriculture conçue et équipée pour la commercialisation de ses récoltes. Moins de 2,5 % de la population de la Grande Kabylie.

*

- 7 Le Kabyle est un agriculteur montagnard : il s'est, au cours des siècles, acharné à la conquête du sol, s'accrochant même aux pentes. Aujourd'hui les 274 680 hectares des exploitations représentent 45 % de la surface du pays.
- 8 Le secteur autogéré, nous l'avons vu, ne détient que 31 745 hectares (11 % du total) ; mais ce sont les meilleures terres de plaine réparties en grands domaines. Les 242 935 hectares (89 % du total) du secteur privé se localisent dans le massif et se pulvérisent entre 89 660 exploitations.
- 9 Leur superficie moyenne de 2 ha 70, très inférieure à la moyenne nationale de 9 ha 95, est la plus faible de toute l'Algérie. Circonstance aggravante : plus de la moitié, 56 % des exploitations, ont moins d'un hectare, exactement 45 ares en moyenne. A l'opposé, les exploitations supérieures à 10 hectares constituent moins de 7 % du nombre, mais groupent plus de 46 % de la superficie des exploitations privées.
- 10 Peut-on parler de concentration, d'accaparement latifondaires ? Certes pas : la Grande Kabylie ne compte que 75 domaines privés compris entre 50 et 100 hectares. Le vice de la structure agraire, c'est l'émiettement du sol entre de minuscules microfundia inexploitable en raison de leur trop faible superficie : il résulte en fait des fortes densités qui se sont accumulées sur place et de l'attachement passionné à la propriété individuelle. La terre est considérée moins comme un moyen de production que comme un lien affectif avec le pays, la preuve tangible de l'appartenance à une communauté. À la mort du père, les enfants la partagent, jusqu'à se contenter de droit sur un arbre, voire sur une branche d'arbre. Du fait de l'émigration, des dizaines de milliers d'hectares restent souvent en friche, improductifs.
- 11 Les exploitations ne sont généralement pas confiées à des étrangers : le faire valoir direct s'applique à 78,8 % d'entre elles tandis que 17,7 % restent dans l'indivision. C'est donc 96,5 % des exploitations kabyles qui sont gérées par leurs propriétaires. Ce taux est le plus élevé de toute l'Algérie.
- 12 Le salariat ne procure que 9,3 % de la main d'œuvre : encore s'agit-il davantage d'ouvriers saisonniers (6,6 %) que d'ouvriers permanents (2,7 %). Mais les exploitations kabyles ne sont pas pour autant des exploitations familiales proprement dites : les aides familiaux ne fournissent que 10,8 % de la force de travail et la part des femmes n'atteint pas 2 %. Ce sont donc les chefs d'exploitation qui assurent le plus souvent à eux seuls, l'exécution des façons : ils constituent près de 80 % de la main d'œuvre agricole.
- 13 Le domaine de l'agriculture privée comprend 80 % de surface agricole utile et 20 % de parcours, de bois et de terres improductives.
- 14 Les systèmes de cultures qui y sont appliqués visent à assurer au maximum l'autoconsommation des familles ; ils donnent une large prépondérance aux récoltes vivrières. 90 % de la SAU. sont consacrés aux cultures annuelles et 10 % aux cultures permanentes. Les céréales viennent en tête : elles occupent près de 85 % des terres

labourées chaque année. Le blé dur et l'orge, base de l'alimentation humaine, dominent : ils couvrent la majeure partie des superficies emblavées : 89 390 ha sur 91 910 soit 97 % du total. En raison de la pression démographique et de l'exiguïté des exploitations, l'assolement biennal est très irrégulièrement respecté : l'enquête a révélé qu'en 1965 seulement 38 % des terres labourables étaient au repos. L'abandon de la jachère n'est pas compensé par l'utilisation des fumures et des engrais : guère plus de 14 % des terres céréalières reçoivent des fertilisants. Pour retarder l'épuisement du sol, le fellah se contente parfois de faire alterner les céréales avec les légumineuses : fèves et surtout pois chiches, qui apportent des éléments azotés aux terres et un complément d'alimentation aux hommes. Mais la pratique est loin d'être générale.

- 15 Les femmes entretiennent aux abords des villages de petits jardins maraîchers dont la superficie totale est évaluée à 8 715 ha en partie irrigués à l'aide de sources : elles en tirent des légumes et des condiments destinés à la consommation familiale.
- 16 Autres ressources vivrières, les cultures permanentes comprenant 430 hectares de vignes et 18 780 hectares de vergers. Ceux-ci comprennent surtout des plantations en masse d'oliviers (4 605 ha) et de figuiers (13 390 ha) et plusieurs milliers d'arbres disséminés. L'huile d'olive et la figue sèche constituent un appoint indispensable à l'alimentation du Kabyle. Les 460 hectares d'agrumes recensés laissent un surplus commercialisable sur les marchés urbains de la montagne.
- 17 Seule culture vraiment monétaire : le tabac, auquel sont réservés 3 535 ha de bonnes terres fumées en plaine.
- 18 Contrairement à d'autres Berbères, le Kabyle n'a pas su tirer le meilleur parti des possibilités que lui offre le milieu naturel. Pas ou presque pas d'aménagements des versants en terrasses : les pentes sont généralement consacrées à la forêt de figuiers et d'oliviers. Pas de recours systématique à l'irrigation : le total des terres irriguées ne s'élève qu'à 5 310 ha comprenant surtout des cultures maraîchères (3 380 ha) et des cultures fruitières (1 575 ha). Ce n'est guère plus de 2 % de la superficie des terres productives.
- 19 L'élevage présente les mêmes caractéristiques que l'agriculture : il est extensif et vivrier. Outre les jachères et les chaumes, lui sont réservés les prairies et les parcours naturels ; les bois et les forêts, soit près de 40 000 hectares représentant 16 % de la superficie des exploitations privées. Mais les cultures fourragères n'occupent que 3 175 ha.
- 20 Les montagnards kabyles ont besoin de la force de travail des bœufs pour labourer les pentes : leur troupeau de bovins qui compte 89 585 bêtes, représente 12 % du total algérien. Les 114 620 moutons fournissent la laine tissée par les femmes et la quasi totalité de la viande consommée dans les familles. Au lait des vaches et des brebis s'ajoute celui que produisent 48 300 chèvres.
- 21 La Grande Kabylie n'a pas organisé les déplacements pastoraux saisonniers qui caractérisent l'élevage dans les autres montagnes berbères : Aurès, Moyen et Haut-Atlas. Cependant, l'existence d'alpages sur les sommets permettrait d'y généraliser la transhumance. Les troupeaux y paissent aux environs des villages sous la garde des enfants. Seules 40 % des bêtes peuvent trouver un abri dans une écurie, une étable ou une bergerie ; les autres vivent dehors ou passent la nuit dans une pièce qui leur est réservée dans la maison.
- 22 La paysannerie kabyle est, de toute l'Algérie, la plus dépourvue de matériel agricole ; la pauvreté, l'extrême morcellement des terres expliquent cette carence. C'est à peine si

41,5 % des exploitations se livrent à un travail superficiel du sol à la charrue et 3,2 % seulement à un travail en profondeur. Le secteur privé du département de Tizi-Ouzou ne possède ni défonceuse, ni sous-soleuse ; ses taux d'utilisation du semoir, de la moissonneuse-lieuse, de la moissonneuse-batteuse sont les plus bas de tout le pays ; il compte 27 tracteurs pour 10 exploitations contre 98,5 en moyenne en Algérie.

*

- 23 Les exploitations privées regroupent 89 660 familles réunissant 606 255 individus, soit près des trois quarts, exactement 73 % de la population de la Grande Kabylie. 43 % sont des enfants de moins de 15 ans et moins de 5 % dépassent 65 ans. Seulement 101 790 individus y sont employés à titre permanent ou temporaire ; 26 065 autres exercent une activité à l'extérieur ; 478 400, près de 78 %, sont recensés comme inactifs : chaque travailleur supporte la charge de 5 personnes.
- 24 Or, les statistiques font apparaître indiscutablement un lourd chômage déguisé ; alors qu'en Algérie, on compte en moyenne 0,22 travailleurs à l'hectare, dans le département de Tizi-Ouzou, le nombre s'élève à 0,58 exactement comme dans le département d'Alger. Mais ici l'agriculture privée, orientée vers la commercialisation, vise à la production intensive des légumes et des fruits ; là, au contraire, l'agriculture essentiellement vivrière, n'a que de très faibles rendements.
- 25 Au terme de cette analyse statistique, quelques conclusions s'imposent.
- 26 Dans le département d'Alger, la colonisation agricole de la Mitidja et du Sahel a exercé autour d'elle un effet de démonstration qui a conduit les exploitants autochtones à lui emprunter ses méthodes et ses objectifs ; la présence d'un grand marché urbain de consommation et d'exportation a favorisé l'évolution.
- 27 Il en va autrement dans la Grande Kabylie toute proche. Le secteur moderne aujourd'hui autogéré manque de poids ; sa localisation à la périphérie du massifs ; ses relations avec l'extérieur ne lui ont pas permis d'entraîner l'agriculture privée de la montagne. Celle-ci ne compte que quelques exploitations dont les récoltes sont destinées à la commercialisation : toutes les autres constituent un ensemble homogène doté de ses caractéristiques propres.
- 28 C'est une agriculture familiale moins parce qu'elle tire la main d'œuvre de la famille que parce qu'elle produit pour son autoconsommation. On pourrait d'autre part la considérer comme une agriculture traditionnelle : elle l'est, en effet, dans ses buts et ses moyens techniques ; mais elle ne l'est pas dans la mesure où elle ne procure plus qu'un appoint à l'existence des communautés. Celles-ci sont contraintes de recourir à des ressources extérieures.
- 29 La paysannerie émigre : elle y est poussée par la surpopulation qui a depuis longtemps rompu l'équilibre toujours instable en milieu pauvre entre les ressources naturelles et les hommes. L'accroissement des densités s'est accompagné d'un morcellement des terres tel que celles-ci ne sont souvent plus utilement exploitables. D'autre part, le départ du meilleur de la force de travail a conduit ceux qui restent dans les villages, une majorité d'enfants, de femmes et de vieillards, à limiter, voire à abandonner la culture souvent pénible de terres ingrates : ils se contentent des économies réalisées par les émigrants.
- 30 Familiale et traditionnelle à l'origine, l'agriculture a subi un processus de dégradation qui l'a ruinée : la cause immédiate en est essentiellement la surcharge humaine. En même

temps, l'artisanat rural qui constituait une importante ressource complémentaire, disparaissait sous la concurrence de produits fabriqués. La Grande Kabylie n'est plus aujourd'hui qu'un réservoir de main d'œuvre à bon marché où puisent l'Algérie et l'étranger. Il n'y a pas d'exemple plus frappant de destruction d'une région par l'impact de l'économie coloniale.

BIBLIOGRAPHIE

L'essentiel de la documentation relative aux structures de l'agriculture algérienne est contenu dans les Publications du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire.

1/ *Revue statistique agricole* : 4 numéros par an. Notamment :

n° 1 – Mai 1966. Situation de l'agriculture algérienne. Évolution de 1955 à 1964.

n° 2 – Janvier 1967. Structure des exploitations agricoles autogérées.

n° 5 – Juin 1968. Structure des exploitations agricoles privées.

2/ *Série Superficie et Production* : 2 numéros par an.

Série A – Campagne de printemps.

Série B – Campagne d'automne.

INDEX

Mots-clés : Agriculture, Grande Kabylie